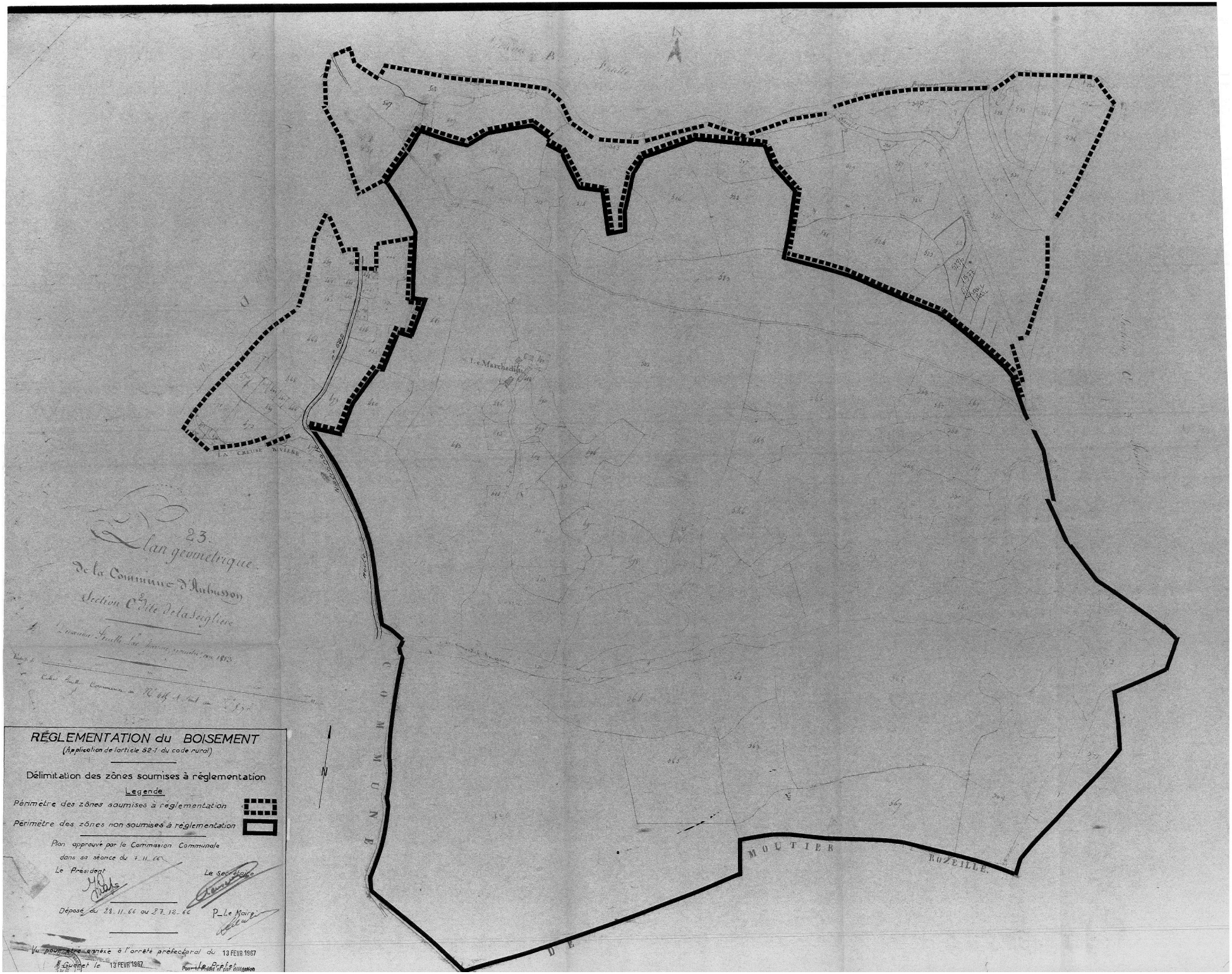
23
Plan géométrique
de la Commune d'Aubusson
Section C2 dite de la Seiglière
LA CREUSE RIVIÈRE
Le Marchedieu
COMMUNE DE
MOUTIER
ROZEILLE
N
RÉGLEMENTATION du BOISEMENT
(Application de l'article 52-1 du code rural)
Délimitation des zônes soumises à réglementation
Légende
Périmètre des zônes soumises à réglementation
Périmètre des zônes non soumises à réglementation
Plan approuvé par la Commission Communale
dans sa séance du 7-11-66
Le Président
Le Secrétaire
Déposé du 29-11-66 au 27-12-66
P. Le Maire
Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral du 13 FEVR 1967
Guéret le 13 FEVR 1967
Pour Le Préfet